

Bureau de la CLE
Lundi 27 mai 2024
de 14h00 à 16h00
au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

ORDRE DU JOUR

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. Présentation du CCTP HMUC
6. Présentation AMI
7. Accompagnements

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (3/6 membres) :

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE
- Représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut : Simon LESUR
- Président de la commission "Amélioration des connaissances et partage de la ressource » : Michel DUPONT
- Représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut : GONDY Elisabeth

Dans le collège des usagers (2/3 membres)

- Chambre d'agriculture (Nicolas DEBRABANT)
- Fédération Nord nature environnement (Jean-Claude LEGRAND)

Dans le collège de l'Etat (2/3 membres)

- Direction territoriale des territoires et de la mer (Marc BELGRAND)
- Agence de l'eau Artois Picardie (Stéphanie PASQUET)

Invités :

- Adeline LAFONTAINE : coordinatrice SAGE Scarpe aval
- Bruno LAME : Technicien SAGE Scarpe aval

Excusé(e)s :

- Jean-Michel MICHALAK, représentant de la Région
- Olivier CARDOT : Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent (CCCO)
- Aude DOOM : Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC)
- Georges SANT, représentant Pévèle Carembault
- Alain SIX, UFC Que Choisir
- Georges FLAMENGT, Président du SAGE de l'Escaut
- Représentant Cœur d'Ostrevent : Jean-François DALY
- Urhès Emmanuelle : Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC)



- Isabelle ZARLENGA : Directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Aurélien THURETTE, représentant la directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Matthieu HOYAU, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

COMPTE-RENDU

Jean-Paul FONTAINE excuse les absents et introduit la réunion en évoquant la visio sur la ressource en eau qui a eu lieu et appelle à la vigilance vis-à-vis du discours que la CLE entretient vis-à-vis de la ressource en eau compte tenu des précipitations importantes des derniers mois. C'est un enjeu important qui va être difficile à faire comprendre pour le grand public et demande de réfléchir à comment faire passer le message dans un contexte compliqué (augmentation du prix de l'eau, baisse des financements, augmentation des dégâts chez les assureurs). Il y a également des enjeux financiers.

1) Avis PLU Aix

Bruno LAME expose les 4 modifications du PLU d'Aix (Cf. présentation générale).

Monsieur DEBRABANT soulève le problème des taxes vis-à-vis des piscines enterrées et non enterrées.

Monsieur FONTAINE recommande que le bureau de la CLE alerte la commune sur la consommation d'eau que génère les piscines.

Le bureau de la CLE émet donc un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- **Interdiction de construction de piscines enterrées en zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe dans les zones Nj ;**
- **Préciser dans le règlement une obligation de perméabilité des places de stationnements**
- **Préciser les exceptions conformément à la règle 4 du SAGE;**
- **Associer une obligation de performance environnementale concernant les matériaux perméables ;**

2) Avis sur le PLU de Bachy

Bruno LAME expose les objectifs de la modification (Cf. présentation générale).

Stéphanie PASQUET se pose la question d'une étude vis-à-vis du ruissellement à l'échelle du bassin versant concerné et pas uniquement au niveau communal.

Monsieur DEBRABANT évoque la possibilité de réaliser une fascine, mais plus en amont

Monsieur LEGRAND s'inquiète de l'imperméabilisation des sols au niveau des places de stationnement et ne souhaite pas que soit réalisé la même chose qu'au niveau du chemin de halage de la Scarpe par la CAPH. A ce propos, Monsieur FONTAINE souhaite que l'équipe technique du SAGE se rapproche du vice-président du département en charge de ce dossier afin de l'alerter sur le projet réalisé.

Le bureau de la CLE émet donc un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- **Remplacer le terme « Butte » par « dispositif ».**
- **Combiner une noue et une haie sur talus.**

- Ajouter dans le règlement une obligation de perméabilité des places de stationnements, associé d'une obligation de performance environnementale concernant les matériaux perméables sur les aires de stationnement ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols (Chaussées drainantes, accotements, trottoirs et stationnements perméables) au niveau de l'OAP
- Ajouter des fascines en amont perpendiculairement à la pente en limite de parcelle (cf. tracé rouge sur la carte).
- Mettre en place une noue plantée d'une haie mixte et connectée aux fossés par trop plein, adjoint d'un talus (tracé vert).



3) Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault

Adeline LAFONTAINE présente le projet (Cf. présentation générale et note technique), elle transmet également les remarques de Douaisis Agglo qui n'a pas pu être présents. En effet, Douaisis agglo indique que les essais de pompage seront rejetés dans le réseau d'assainissement pour être rejetés dans la station d'épuration la plus proche, mais que celle-ci n'est pas dimensionnée pour un tel débit. Ils préconisent de rejeter en milieu naturel.

La durée de la phase travaux n'est pas mentionnée.

Le bureau de la CLE émet un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- **Préciser les modalités de gestion des terres polluées en phase travaux**
- **Intégrer les préoccupations de Douaisis agglo**
- **Etudier la possibilité de réinjecter les eaux directement dans le puits en phase travaux**
- **Avoir plus de précisions sur la nature et le volume des eaux rejetées**

4) Validation des indicateurs du tableau de bord

Comme mentionné lors du dernier bureau, un premier travail sur les indicateurs en cohérence avec le SDAGE Artois Picardie et le CARE a été effectué par Bruno LAME.

Après avoir exposé les modifications apportées aux indicateurs du tableau de bord (Cf. présentation), Monsieur DEBRABANT s'étonne que l'indicateur « restauration de la continuité écologique des cours d'eau » soit remis alors qu'il avait été enlevé à la demande de la chambre d'agriculture.

Adeline LAFONTAINE propose que cet indicateur suive spécifiquement les 19 ouvrages mentionnés dans le PAGD du SAGE Scarpe aval.

Monsieur DEBRABANT demande que les 19 ouvrages lui soit transmis et en discutera avec sa direction.

Monsieur FONTAINE précise que ce tableau de bord doit être un outil pédagogique à destination du grand public (lettre SAGE/site Internet). Concernant le baromètre du changement climatique, l'évolution de la pluviométrie doit être corrélée aux volumes de ZEC/ZNEC qui seraient mis à jour annuellement afin de servir de porter à connaissance au travers des actions de communication. Le type de protection, ainsi que les limites doivent être clairement précisées.

5) Présentation du CCTP HMUC

Adeline LAFONTAINE présente les différentes phases du cahier des charges HMUC (Cf. Présentation) en précisant que le point important est que la modélisation sera faite par le BRGM, l'étude sera mise en pause dans l'attente des données de la modélisation.

Le CCTP a été transmis début mai à l'ensemble du bureau pour un retour le 24 mai. Le SMAPI, CAPH et Stéphanie PASQUET de l'agence de l'eau ont fait part de leurs remarques. Karine VALLEE de l'agence de l'eau Artois Picardie a demandé un délai supplémentaire. Elle transmettra donc ses remarques avant le 15 juin 2024.

Stéphanie PASQUET informe le bureau qu'une demande de participation financière doit être réalisée en juin conformément au PCE et qu'elle pourra être complétée avec le résultat des appels d'offres. En effet, au 15 octobre 2024, les logiciels d'instruction sont arrêtés vis-à-vis du 12^{ème} programme. *

**Note Post Réunion : un calendrier de dépôt officiel des demandes prenant en compte la transition entre le 11^{ème} programme et le 12^{ème} programme est en cours d'élaboration et devrait être communiqué aux collectivités courant juillet. A ce titre, toute demande de participation financière doit être réputée complète administrativement et techniquement avant fin septembre.*

Elle précise également que la convention entre le BRGM et l'agence de l'eau sera signée la semaine prochaine. L'agence de l'eau pourra donc transmettre le cahier des charges après cette signature.

Monsieur FONTAINE évoque la nécessité d'élargir la discussion sur la définition des Volumes prélevables ; communiquer sur cette étape afin d'être soutenu par les institutions, les opérateurs et que cela soit accepté.

Monsieur DEBRABAND évoque que la chambre d'agriculture est actuellement active dans la recherche de pratiques économes en eau.

6) Présentation AMI

Bruno LAME présente l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant la restauration des zones humides à restaurer du SAGE (Cf. présentation).

Les critères, la constitution du COTECH, ainsi la convention avec le CEN sont validés.

7) Accompagnements

Bruno LAME présente les différents accompagnements que l'équipe technique du SAGE a effectué en avril/mai.

Prochain rendez-vous :

- **2 Juin : matinée « grand public » sur la vie du sol à 10h à Erchin**
- **4 juin : académie de l'eau à Arras**
- **6 juin : Visite STEP de Lallaing**
- **21 juin : CLE du SAGE (Présentation du CARE et du programme d'action sur les EEE) à Wallers**
- **2 juillet : Commission « ressource en eau » à Nomain**
- **6 décembre à 9h30: CLE à Landas**

Annexes

Présentation générale de la réunion